

REGLEMENT DES ETUDES DU CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE





GÉNÉRALITÉS

PRÉAMBULE

TEXTES DE RÉFÉRENCE

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'ÉLÈVE ACTEUR

ORGANISATION EN PARCOURS ET EN CYCLES

LES CURSUS

CURSUS DÉCOUVERTE CURSUS MUSIQUE

PRÉAMBULE

PREMIER CYCLE

DEUXIÈME CYCLE

TROISIÈME CYCLE

CURSUS DANSE

PRÉAMBULE

COURS D'ORIENTATION

PREMIER CYCLE

DEUXIÈME CYCLE

CURSUS VOCAL

CURSUS MUSIQUES AMPLIFIÉES

CURSUS ADULTES

CURSUS HANDICAP

LES ÉVALUATIONS

ÉVALUATION CURSUS MUSIQUE

PRÉAMBULE

FIN CYCLE 1

FIN CYCLE 2

FIN CYCLE 3

DOSSIERS DE PASSAGE DE CYCLE

ÉVALUATION CURSUS DANSE

PRÉAMBULE

FIN CYCLE 1

FIN CYCLE 2

DOSSIERS DE PASSAGE DE CYCLE

GÉNÉRALITÉS

PRÉAMBULE

Le Conservatoire du Val de Seine est classé Conservatoire à Rayonnement Intercommunal par le Ministère de la Culture, il est placé pédagogiquement sous la tutelle de l'Etat. Il se conforme dès lors aux diverses préconisations ou règlementations en vigueur.

Cet établissement culturel public a pour mission la sensibilisation et l'accès à l'apprentissage et aux pratiques artistiques, associés à la diffusion et à la création. Il est parti prenante de la politique culturelle des collectivités qui le composent. Sa mission de service public en fait un pôle ressources et un générateur de liens avec l'ensemble de ses partenaires.

L'arrêté du 15 décembre 2006, qui fixe les critères de classement par l'État des établissements d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre définit les **missions communes** aux trois catégories de conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal ou intercommunal. Il s'agit :

- √ 1° Des missions d'enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus. A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation;
- √ 2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique;
- √ 3° Des missions de développement des pratiques artistiques amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.
- √ 4° Des missions de diffusion et de création.

Le Conservatoire du Val de Seine propose un enseignement artistique initial structuré et progressif qui vise à former prioritairement les amateurs éclairés de demain. Pour ceux dont la motivation et les potentialités permettent d'envisager une voie professionnelle, il assure également des missions d'informations sur les formations existantes et de conseils sur l'orientation des élèves.

Ce règlement fixe les modalités du fonctionnement pédagogique du Conservatoire du Val de Seine en complément du règlement intérieur. Il vise à baliser le cheminement des élèves en déterminant les grandes étapes de leur formation et les objectifs à atteindre en précisant notamment, dans un cadre général, les modalités d'accès, de parcours, de suivi et d'évaluation.

Le règlement des études du Conservatoire du Val de Seine est rédigé par le Conseil Pédagogique, sous la responsabilité du Directeur, validé par le Conseil d'Établissement, puis soumis pour avis, au Conseil Syndical. Sa mise à jour est effectuée sur décision du Directeur, en concertation avec le Conseil Pédagogique et le Conseil d'Établissement, dès que le besoin s'en fait sentir.

Le règlement des études est disponible sur le site internet du Conservatoire et il est mis à disposition des élèves et de leurs parents auprès du secrétariat qui doivent en prendre connaissance.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre élaborée par le Ministère de la Culture en 2011.
- L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et ses annexes.
- Le Schéma Directeur de l'Orientation Pédagogique Musique et Danse.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est formée de l'ensemble des professionnels enseignants qui guident, accompagnent et encadrent l'élève. Cette équipe est donc potentiellement amenée à évoluer tout au long du parcours de l'élève.

Le travail en équipe apporte une pluralité de regards, d'expériences, d'échanges qui concourent à la qualité et la richesse de l'enseignement, et garantit la cohérence des différents parcours au sein de l'établissement.

L'ÉLÈVE ACTEUR

La pratique artistique doit conduire l'élève à son épanouissement et à son émancipation. L'élève doit construire son savoir et acquérir progressivement une autonomie. C'est dans ce but que l'on donnera à l'élève les moyens d'être acteur de son propre parcours, de s'approprier les savoir-faire transmis et d'en faire une synthèse au service de sa propre expression.

L'engagement au Conservatoire implique donc une assiduité et la participation sans faille aux manifestations qui sont partie intégrante de la formation.

ORGANISATION EN PARCOURS ET EN CYCLES

L'enseignement artistique proposé au Conservatoire du Val de Seine se présente comme un parcours, balisé par des actions et des rendez-vous de diverses natures. Il repose aussi bien sur des cours réguliers dispensés tout au long de l'année que sur des projets plus ponctuels. Il intègre naturellement les pratiques collectives, la présentation en public des différents travaux ainsi que la participation à des ateliers, stages, ou rencontre avec des artistes invités.

Tout au long de son parcours l'élève sera ainsi un acteur et un spectateur privilégié de l'action culturelle du Conservatoire et de ses structures partenaires.

La formation d'un élève se présente donc sous des facettes très différentes alliant des temps longs et structurés, et des temps plus courts s'articulant autour d'un projet, d'une rencontre ou d'expérimentations. Ce sont toutes ces étapes du parcours qui vont s'articuler pour interagir et construire une formation artistique globale, encadré par l'équipe pédagogique.

Ainsi, l''inscription à une dominante entraînera la participation aux disciplines associées et complémentaires. Celle-ci implique une assiduité aussi bien en cours qu'aux diverses manifestations ou rendez-vous. Les éventuelles absences se devront d'être motivées à la fois auprès du professeur et de l'administration. (voir règlement intérieur).

En référence aux règles établies par le Ministère de la Culture, le cursus des études de la Musique et de la Danse est organisé en trois cycles. Ceux-ci sont éventuellement précédés d'un cycle de découverte.

Les cycles jalonnent les grandes étapes de la formation et sont définis par leurs objectifs. La durée maximale de chaque cycle varie selon les disciplines. Cependant selon le rythme d'acquisition de l'élève et lorsque celui-ci maîtrise les compétences requises, l'enseignant peut le présenter à l'examen de fin de cycle avant l'échéance. Une année supplémentaire en fin de cycle peut être accordée par le Directeur sur demande particulière, visée et soutenue par l'enseignant

Il est important que l'élève soit toujours en parfaite connaissance des objectifs et contenus de la formation.

LES CURSUS

CURSUS DÉCOUVERTE

En prélude à la pratique musicale et/ou chorégraphique, ce cycle s'articule autour de 3 ateliers : le Jardin des Découvertes, l'Éveil Musique et Mouvements et l'Initiation Musique et Mouvements, respectivement destinés aux enfants de 4, 5 et 6 ans (moyenne section, grande section, CP).

L'objectif de ce cursus est de développer dès son plus jeune âge la curiosité de l'enfant et une appétence pour la Culture, en les encourageant à poursuivre une activité artistique.

La présence aux différentes auditions, concerts ou spectacles en tant que spectateurs mais aussi en tant qu'acteurs participe et favorise cet élan.

JARDIN DES DECOUVERTES, ÉVEIL ET INITIATION MUSIQUE ET MOUVEMENTS

Ces trois premiers ateliers mêlant musique et expression corporelle permettent d'accéder à une première pratique artistique essentiellement basée sur le travail sensoriel adaptés à l'âge et au développement de l'enfant.

Sans constituer un passage obligatoire pour l'entrée en 1^{er} cycle, elle contribue à l'ouverture des perceptions et à la naissance du sens artistique et de la créativité. Il s'agit de permettre à l'enfant de ressentir et de vivre la musique et la danse par une approche associant le corps, le chant, le rythme et l'écoute.

Les enfants apprennent de façon collective et ludique les bases de la musique et l'expression corporelle. Ils relient le geste à la musique pour acquérir progressivement maîtrise, équilibre, souplesse et aisance corporelle. Ils chantent, découvrent les familles d'instruments, utilisent les petites percussions, écoutent et commentent ce qu'ils entendent. Ces ateliers permettent l'apprentissage de l'écoute, de la mémorisation, d'aiguiser le sens rythmique et créatif, et de développer les notions de jeux en collectif.

PARCOURS DE DÉCOUVERTE DES INSTRUMENTS

Durant l'année d'Initiation Musique et Mouvements, le Parcours Découverte est associé aux séances hebdomadaires collectives. L'enfant effectue, sur une période de 5 mois ce parcours en se rendant dans chaque classe instrumentale suivant un planning de visites organisé préalablement. Il fait ainsi la connaissance de chaque professeur qui lui présente son instrument et lui fait essayer. Il note ensuite ses impressions sur un carnet de route qui lui servira en fin d'année pour choisir soit son instrument, soit débuter une pratique chorégraphique. Ce parcours et le carnet de découverte qui l'accompagnent sont des éléments importants, leur objectif est de sensibiliser et de rendre l'enfant acteur de son choix en lui présentant la palette la plus complète possible des enseignements dispensés dans la structure. À la fin de ce parcours, un temps d'échange est organisé entre le Directeur et chaque élève, avec si besoin la présence des parents, afin de finaliser ensemble le projet d'orientation de l'élève.

JARDIN DES DECOUVERTES [4 ANS - MS]

ADMISSION: par ordre d'arrivée des inscriptions et selon les places disponibles (6 places maxi par groupe).

ORGANISATION: 30 min en cours collectif

POURSUITE DU PARCOURS : admission automatique en Éveil Musique et Mouvements

ÉVEIL MUSIQUE ET MOUVEMENTS [5 ANS - GS]

ADMISSION: par ordre d'arrivée des inscriptions / réinscriptions et selon les places disponibles.

ORGANISATION: 45 min en cours collectif

POURSUITE DU PARCOURS : admission automatique en Initiation Musique et Mouvements

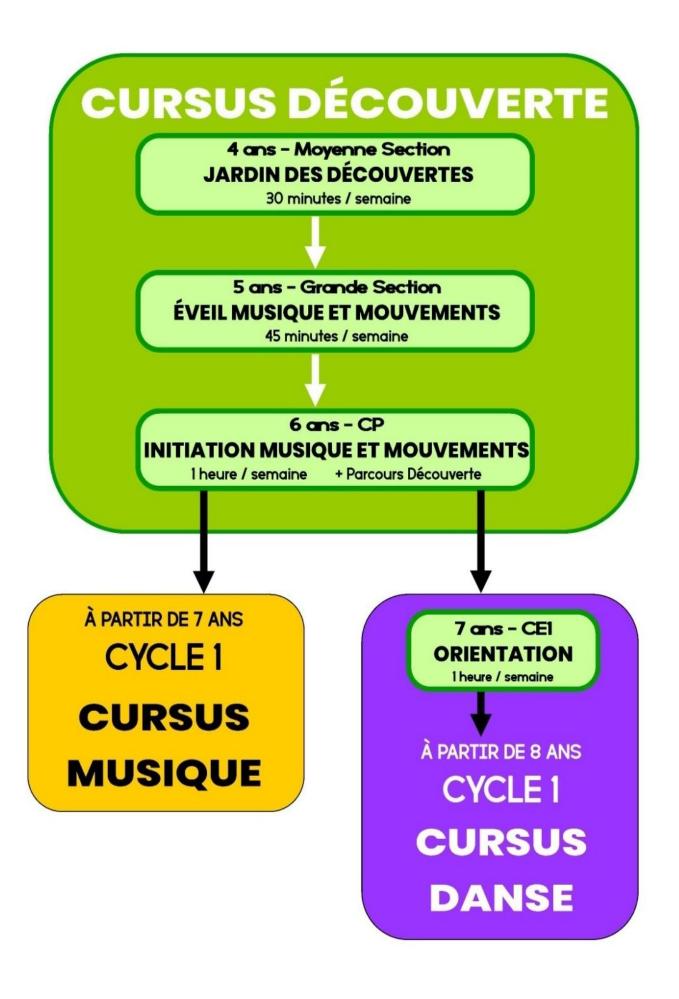
INITIATION MUSIQUE ET MOUVEMENTS [6 ANS-CP]

ADMISSION: par ordre d'arrivée des inscriptions / réinscriptions et selon les places disponibles.

ORGANISATION: 1 heure en cours collectif + parcours découverte à suivre seul

POURSUITE DU PARCOURS : Cycle 1 (Cursus musique) et/ou en Orientation (Cursus danse) sur avis de l'équipe

pédagogique



CURSUS MUSIQUE

PRÉAMBULE

Le Conservatoire dispense une formation musicale globale composée de plusieurs matières spécifiques et complémentaires <u>non divisibles</u>. Le suivi de l'ensemble de ces matières est obligatoire pour tous les élèves de l'établissement :

LA FORMATION MUSICALE (F.M)

Discipline de base, la formation musicale (F.M.) vise principalement la formation de l'oreille (construction et développement du sens de l'écoute). L'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'acquisition d'une culture musicale de base ainsi que d'une technique solfégique permettent l'autonomie nécessaire à la pratique musicale. Les cours sont organisés de manière à ce que chaque semaine deux niveaux qui se suivent puissent se regrouper pendant 30 minutes pour la pratique du chant choral.

LA FORMATION INSTRUMENTALE

Elle fait l'objet de cours hebdomadaires individuels ou en petits groupes. L'apprentissage instrumental vise l'acquisition d'un savoir faire technique motivé en permanence par l'interprétation, la découverte et la maîtrise d'un répertoire ouvert aux genres et styles les plus variés possibles.

Disciplines enseignées :

Département Cordes : Violon . Alto . Violoncelle . Contrebasse Département Cuivres : Trompette . Cor . trombone . Tuba

Département Bois : Flûte traversière . Hautbois . Clarinette . Saxophone

Département Instruments polyphoniques : Guitare . Piano . Clavecin . Accordéon . Percussions

• LES PRATIQUES COLLECTIVES (instrumentales ou vocales)

Comme l'indique le Schéma national d'Orientation Pédagogique (SOP), « Les pratiques collectives doivent s'affirmer comme centrales dans l'enseignement prodigué par les Conservatoires. En effet la musique d'ensemble sera le cadre privilégié de la pratique du futur amateur. Ainsi, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage ».

Le projet pédagogique les place donc au cœur de la formation des jeunes musiciens. Elles constituent à la fois une finalité et un complément à la formation avec la mise en pratique en collectif des acquisitions des autres matières dans un contexte social et musical vivant.

Discipline irremplaçable quant au développement du sens de l'écoute, la pratique d'ensemble contribue de par la dynamique de groupe à améliorer le travail de justesse, d'équilibre, de mise en place rythmique, mais aussi à maintenir et accroître la motivation de par sa convivialité.

Moyen privilégié de découverte de répertoires riches et variés, les pratiques collectives participent à l'ouverture des élèves vers un élargissement de leur champ musical et culturel et donne l'occasion d'inscrire sa pratique dans des projets ou réalisations artistiques.

Orchestres: Cordes Junior . Vents Junior . Orchestre de Chambre . Orchestre d'Harmonie

Ateliers: Jazz Improvisation. Musiques Amplifiées

Chœurs: Chœur Adulte. Ensemble Vocal. Chœurs enfants/ados (organisation dans le cadre

des cours de formation musicale)

Ensembles: Violoncelles, Saxophones, Cuivres, Guitares...

AUDITIONS – CONCERTS

La participation des élèves aux différentes auditions, concerts et spectacles organisés au Conservatoire, en tant que participants mais aussi en tant que spectateurs, fait partie de la formation de l'élève et par conséquent est une obligation.

Le cursus des études musicales comporte 3 phases d'études (les cycles) qui se définissent par des objectifs spécifiques et permettent à chacun de progresser à son rythme.

Un cycle est une période généralement pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation préalablement définis. Ces objectifs de formation concourent à l'acquisition de compétences dont la cohérence sera évaluée à l'issue de la période établie.

PREMIER CYCLE

Le 1^{er} cycle pose les bases d'une pratique artistique et constitue une période d'expérimentation au cours de laquelle le jeune musicien va développer son goût et son appétence pour la musique.

Il doit permettre à l'élève de découvrir de façon globale et généraliste l'univers musical en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle, en donnant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible, en éveillant les sens tout en développant la culture du son, tout en étant adaptés à l'âge ou au profil de chacun.

L'élève acquiert progressivement des savoirs faire et une technique en lien avec un comportement social ou l'écoute de l'autre et l'écoute de soi doivent lui permettre de s'épanouir harmonieusement.

Pendant son 1^{er} cycle, il acquiert également les outils d'une méthode en vue d'une autonomie.

L'âge minimum d'accès à ce cycle est de 7 ans (ou élève scolarisé en CE1). Il dure 4 ans et se compose dans un premier temps d'un cours collectif de Formation Musicale (1h15 par semaine) et d'un cours individuel de pratique instrumentale (30 minutes par semaine). Puis à partir de la 3^{ème} année, les élèves instrumentistes intègrent un orchestre (ou un atelier après accord de l'équipe pédagogique). Certains élèves plus avancés peuvent également intégrer ces formations dès la 2^{ème} année sur proposition de l'équipe pédagogique.

La pratique collective, vocale et instrumentale, constitue un élément important de l'apprentissage. Elle est choisie par l'élève sur proposition de l'équipe pédagogique. La pratique du chant chorale est intégrée directement dans les cours de formation musicale (regroupement de plusieurs cours).

DEUXIÈME CYCLE

Tout en visant à consolider les bases acquises en 1^{er} cycle, le 2^{ème} cycle est une période pendant laquelle l'expérimentation se transforme en connaissances artistiques et musicales.

Outre l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, on veillera à développer l'ouverture culturelle en favorisant la transdisciplinarité et l'approche d'esthétiques diverses.

La durée de ce cycle est comprise entre 3 et 5 ans et se compose d'un cours collectif de FM, d'un cours de pratique instrumentale (30 minutes puis 45 minutes à partir de la 3 ème année) et d'au minimum une pratique collective.

Une certaine autonomie doit naître et croître tout au long de ce cycle tant dans les capacités à émettre un avis, qu'à choisir et construire une méthode de travail efficace et pertinente. L'élève y apprend aussi à tenir sa place et son rôle dans les pratiques collectives.

Un des enjeux de ce cycle est de former des musiciens en vue d'une future ou actuelle pratique autonome et l'émergence d'un projet personnel.

TROISIÈME CYCLE

Le 3^{ème} cycle est le cycle de spécialisation. Il permet d'accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux précédents cycles, et a pour objectifs de permettre à l'élève de conduire de manière autonome un projet personnel riche, d'acquérir des connaissances structurées et de s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur.

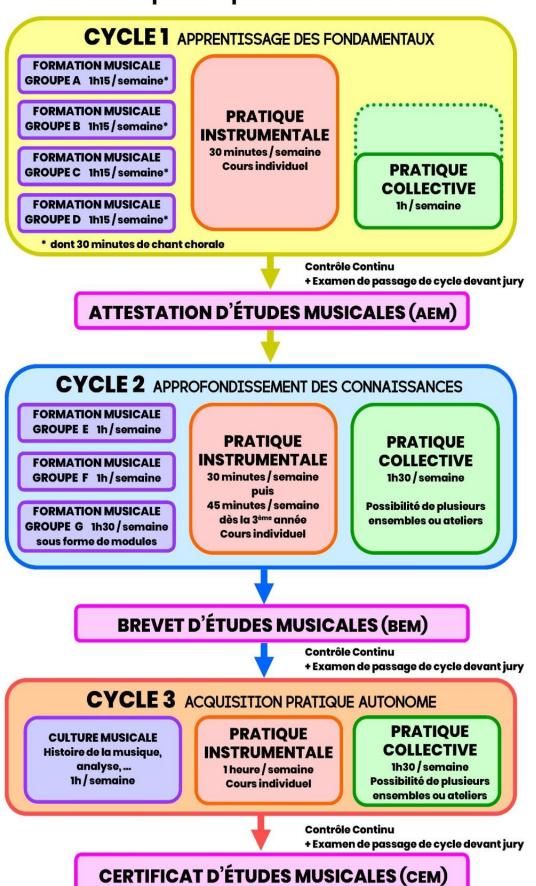
La formation proposée à partir de ce cycle devient uniquement instrumentale, les niveaux de troisième cycle en Formation Musicale n'étant pas dispensés dans l'établissement. La durée de ce cycle est comprise entre 2 et 4 ans et la durée d'un cours individuel d'instrument passe à 1h par semaine.

Un cours optionnel de Culture Musicale (Histoire musicale, commentaires d'écoute, analyse, orchestration,...) d'une durée d'1 heure est proposé.

La pratique collective (1h30) y est fortement encouragée avec la possibilité de participer à plusieurs ensembles ou ateliers.

CURSUS MUSIQUE:

Peut être précédé par le CURSUS DÉCOUVERTE



CURSUS DANSE

PRÉAMBULE

Le Conservatoire du Val de Seine propose un enseignement chorégraphique composé de deux disciplines spécifiques complémentaires : la Danse Classique et la Danse Jazz. La Danse Contemporaine est proposée de façon ponctuelle par le biais de master-class, de stages, de rencontres.

Le cursus Danse est organisé en deux grands cycles d'acquisitions, eux-mêmes structurés en phases. Les notions de cycle et de phase ne sont pas liées strictement à l'âge de l'élève, elles marquent les grandes étapes de la formation des élèves avec des objectifs spécifiques permettant à chacun de progresser à son rythme. Ces objectifs de formation concourent à l'acquisition de compétences dont la cohérence sera évaluée à l'issue de la période établie. En fin de formation les élèves sont incités à poursuivre leurs études dans les établissements proposant le 3^{ème} cycle (CRR ou CRD).

Des ateliers de pratique amateur en Danse Classique et Jazz sont proposés pour les élèves (adolescents et adultes) désireux de pratiquer une discipline chorégraphique hors cursus.

L'âge minimum d'accès à ce cycle est de 8 ans (réf. Schéma pédagogique du Ministère de la Culture). Pour les enfants de 7 ans, le Conservatoire propose une année d'Orientation au cours de laquelle les élèves pourront découvrir et s'essayer aux deux esthétiques enseignées, afin d'en choisir une ou plusieurs l'année suivante.

Le temps passé au sein d'un cycle peut varier. La progression des élèves au sein des cycles sera optimisée par une modulation prenant en compte les rythmes individuels d'acquisition. De plus, des temps d'enseignement dispensés en regroupement de phases favoriseront les échanges entre celles-ci, tout en renforçant la notion de cycle.

Les volumes horaires d'enseignement sont définis de façon à assurer une formation qui permette à l'élève de se construire une identité artistique dans au moins une des disciplines classique ou jazz.

En raison de la situation de l'établissement (milieu rural avec des petites communes, plusieurs centres de cours, absence de dispositif Horaires Aménagés (HA) ou Aménagement d'Horaires (AH), les élèves sont fortement encouragés à pratiquer non seulement les différentes esthétiques proposées (Jazz, Classique, Contemporaine) mais également de suivre plusieurs cours dans la même esthétique.

COURS D'ORIENTATION

Pour les enfants de 7 ans désireux de commencer une pratique chorégraphique, le cours d'Orientation permet de leur faire découvrir et tester les 2 esthétiques proposées au Conservatoire : la danse classique et la danse jazz, afin de choisir l'année suivante le ou les cursus qui leur convient.

Ce cycle a pour objectifs:

- La découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- La prise de conscience de l'écoute des sensations
- L'approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse

Contenu de l'enseignement :

- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle et de la relation aux autres
- Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux des techniques de danse
- Découverte d'éléments de terminologie
- Découverte du spectacle vivant

ORIENTATION [7 ANS - CEI]

- ADMISSION : par ordre d'arrivée des inscriptions et selon les places disponibles.
- ORGANISATION: 1 heure en cours collectif
- POURSUITE DU PARCOURS : admission automatique en Cycle 1 Cursus Danse

PREMIER CYCLE

L'âge minimum d'accès à ce cycle est de 8 ans (réf. Schéma pédagogique du Ministère de la Culture). Le 1^{er} cycle pose les bases d'une pratique artistique et constitue une période d'expérimentation au cours de laquelle le jeune danseur va développer son goût et son appétence pour la danse.

Il doit permettre à l'élève de découvrir de façon globale et généraliste l'univers chorégraphique en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle, en donnant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible par la découverte d'œuvres chorégraphique. L'élève acquiert progressivement des savoir-faire et une technique permettant le développement de la construction corporelle, de l'expression artistique et de s'épanouir harmonieusement.

Sa durée est comprise entre 3 et 5 ans et comporte 3 phases. La durée hebdomadaire des cours est comprise entre 1 heure et 3 heures.

Contenu de l'enseignement :

- Appréhension du mouvement dansé : relation au temps, à l'espace, à la musique. (temps variés, vitesses, binaire, ternaire)
- Acquisition des bases des techniques de danse en tant que langage : terminologie, expressivité corporelle
- Mémorisation des enchaînements
- Approches pratiques et (ou) théoriques: Improvisation, composition individuelle et collective, relation musique-danse, de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps, diversification des univers musicaux,
- **Culture chorégraphique** à travers la rencontre avec des œuvres d'univers variés du spectacle vivant (spectacles, concerts,...)
- Participation active de l'élève à des auditions publiques de classes, concerts et spectacles

DEUXIÈME CYCLE

Le 2^{ème} cycle Danse est une période pendant laquelle l'expérimentation se transforme en connaissances artistiques et chorégraphiques. Ce cycle a pour objectifs la prise de conscience de la danse comme langage chorégraphique et artistique, la familiarisation avec les œuvres chorégraphiques, l'acquisition des bases d'une pratique autonome et l'initiation à l'endurance. On veillera à développer l'ouverture culturelle en favorisant la transdisciplinarité et l'approche d'esthétiques diverses ainsi qu'un travail sur le répertoire.

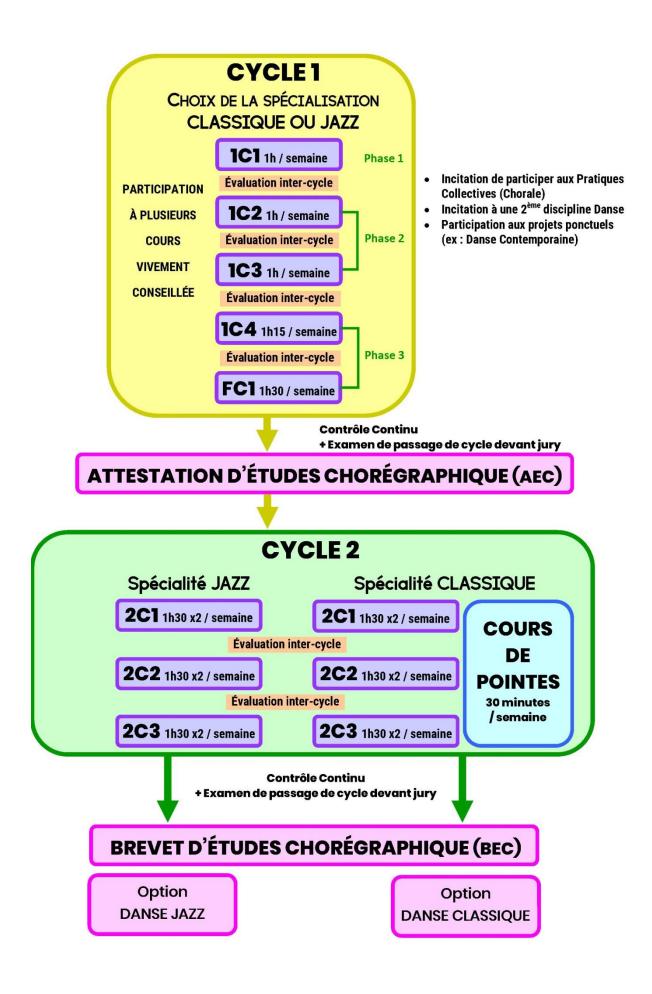
Un des enjeux de ce cycle est de former des danseurs en vue d'une future ou actuelle pratique autonome et l'émergence d'un projet personnel.

La durée de ce cycle est comprise entre 3 et 5 ans, avec 2 cours par semaine, pointes (pour la Danse Classique), séances ponctuelles sur les autres esthétiques de danse, culture chorégraphique, répertoire et le patrimoine chorégraphique.

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des acquis techniques
- Nouvelles acquisitions d'éléments des techniques de danse et des langages chorégraphiques
- Découverte conseillée (ou approfondissement) des bases d'autres disciplines de danse
- Continuité des Approches pratiques et (ou) théoriques du cycle précédent
- Poursuite des liens avec les cultures musicales et chorégraphiques
- Autonomie chorégraphique : encouragement aux travaux personnels
- Répertoire et patrimoine chorégraphique
- AFCMD (Analyse Fonctionnement du Corps dans le Mouvement Dansé)
- Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documents)
- Élèves spectateurs, regard critique

CURSUS DANSE:



CURSUS VOCAL

La spécificité de la classe de chant est d'accueillir des élèves adultes, avec ou sans « passé musical ». Le cursus vocal est donc légèrement différent du cursus musique en s'adaptant aux connaissances théoriques antérieures de l'élève. Les cours de chant sont individuels et doivent être accompagnés d'un cours de formation musicale pour le premier cycle. Les élèves déjà « initiés » devront justifier leur niveau pour, soit intégrer un niveau de formation musicale supérieur, soit d'en être exempté. Des cours de Formation Musicale destinés et adaptés aux adultes sont proposés.

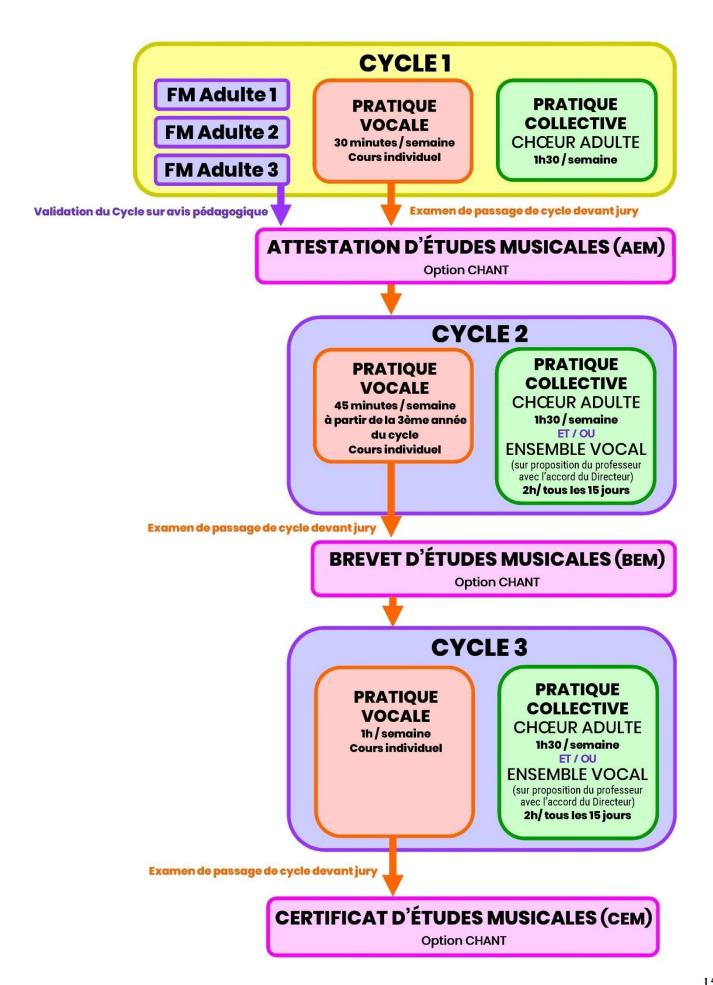
Concernant la durée des différents cycles, il convient de garder un cadre très souple, et d'adapter la durée de chaque cycle en fonction du parcours et des acquis antérieurs de chaque élève. Par ailleurs, l'établissement peut organiser un accompagnement des adultes pratiquant en amateur, dans le cadre de parcours personnalisés.

De la même façon que pour le cursus musique, le cursus vocal s'appuie sur la complémentarité d'un enseignement individuel et d'une pratique collective vocale dès le premier cycle, afin de préparer non seulement à une pratique de soliste, mais aussi de choriste en ensemble vocal ou en musique de chambre.

Le cursus voix a pour principal objectif l'apprentissage du chant à travers des fondamentaux favorisant la mise en place d'un geste vocal sain et efficace. Ces fondamentaux s'articulent autour des composantes suivantes :

- **Posture** (verticalité, ouverture du sternum, détente des épaules, de la nuque, de la mâchoire et des genoux, présence du regard).
- **Souffle** (respiration diaphragmatique, inspiration dans la détente, contrôle du début de l'expiration, maintien de l'ouverture de la cage thoracique pendant le chant).
- Résonance (équilibre des harmoniques, mémorisation de sensations musculaires et vibratoires).
- **Diction** (définition des phonèmes, travail sur la prosodie dans les différentes langues).
- **Expression** (travail stylistique, conduite des phrases, legato, nuances, interactions avec les autres instrumentistes et/ou chanteurs, etc.).

CURSUS VOCAL:



CURSUS MUSIQUES AMPLIFIÉES

Le cursus Musiques Amplifiées est axé sur l'apprentissage de 5 disciplines :

- Guitare électrique / folk
- Basse électrique
- Piano jazz
- Batterie
- Chant Musiques Actuelles

Il s'articule de la façon suivante :

- Cycle I : Inscriptions dans la limite des places disponibles et selon l'âge.
- Cycle II : Admission sur examen de fin de cycle I sur test d'entrée pour les autres
- Cycle III : Admission sur examen de fin de cycle II sur test d'entrée pour les autres

A l'instar du cursus Vocal, la durée des différents cycles reste souple en d'adaptant aux parcours et des acquis antérieurs de chaque élève mais aussi à sa capacité de progression dans le cycle. Par ailleurs, l'établissement peut organiser un accompagnement des élèves en amateur, dans le cadre de parcours personnalisés.

La scolarité est organisée autour des pratiques collectives qui en sont l'élément central. Ces ateliers de pratiques collectives permettent de découvrir différentes démarches de composition et d'improvisation autour du jeu en groupe dans les différents courants des musiques actuelles (rock, funk, musiques improvisées, jazz, etc...).

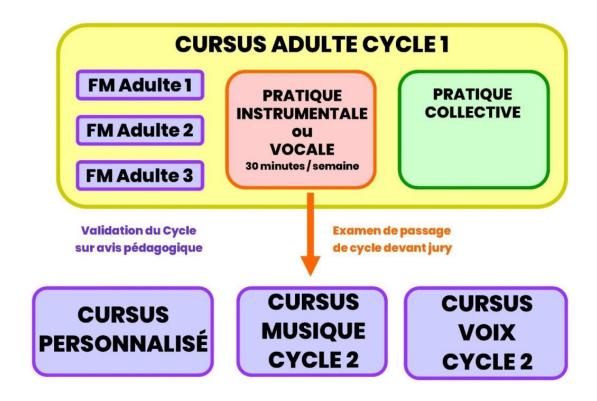
Des cours de formation musicale spécifiques aux Musiques Amplifiées sont proposés. Ses objectifs sont d'identifier la composition des principaux accords, savoir nommer et noter ce qu'on joue (repiquage), se situer dans une tonalité, être en mesure de communiquer avec d'autres musiciens (différents codages), être en mesure d'identifier certains placements rythmiques et de les noter,...

CURSUS MUSIQUES AMPLIFIÉES PRATIQUE PRATIQUE FM INSTRUMENTALE COLLECTIVE **Musiques** 30 minutes / semaine ATELIER **Cours individuel Amplifiées** Guitare électrique / Folk JAZZ & IMPRO Basse électrique 1h/semaine 1h/semaine Piano jazz **Batterie ATELIER** ET/OU **MUSIQUES AMPLIFIÉES PRATIQUE** 1h/semaine **VOCALE** 1h/semaine **Cours collectif Atelier Chant Musiques Actuelles**

CURSUS ADULTES

Ce cursus accueille des élèves adultes avec ou sans « passé musical ». Il s'adapte donc aux connaissances théoriques antérieures de l'élève. Ce cursus s'articule, comme le cursus musique autour des 3 disciplines : la formation musicale (sauf si niveau suffisant), la pratique instrumentale (en fonction des places disponibles) et d'une pratique collective. Ce cursus est proposé uniquement pour le cycle1. Sa durée est de 5 ans. Une fois ce cursus validé, l'élève peut soit intégrer le cursus musique ou vocal en cycle2, ou intégrer un cursus personnalisé.

Des cours de pratique chorégraphique Classique et Jazz sont également proposés.



CURSUS HANDICAP

L'accès de tous à la pratique artistique apparaît comme une nécessité. Dans une démarche d'ouverture égalitaire envers tous les publics et dans le cadre du respect des droits culturels des personnes atteintes de handicap, le Conservatoire du Val de Seine propose un cursus handicap.

- Admission : suivi individualisé
 - L'accueil des personnes en situation de handicap nécessite une évaluation au cas par cas des demandes. L'accueil des élèves se fait donc après un entretien avec le Directeur et le règlement « Handicap » de l'établissement afin d'évaluer les envies et les besoins de l'élève.
 - En fonction du profil de l'élève et de son handicap, il sera orienté vers un cursus adapté et individualisé. Ce cursus adapté tient compte des capacités d'évolution de l'élève dans le cadre de sa formation. Un contrat d'objectifs sera signé entre l'élève ou son représentant légal et le Conservatoire, précisant les modalités de mise en œuvre des objectifs sur des temps définis : apprentissage d'un instrument avec suivi particulier, inclusion dans un groupe (musique et/ou danse)...

• Atelier de groupes de structures d'accueil

Toujours en fonction des besoins et des envies des structures encadrantes et des participants, le Conservatoire propose des ateliers hebdomadaires collectifs qui permettent d'amener une ouverture culturelle et d'utiliser la musique comme moyen pour développer l'expression personnelle et la créativité. La durée de ces ateliers est d'une heure par semaine, ou 45 minutes selon la capacité d'attention des participants, cette durée étant définie en début d'année entre le professeur encadrant, la structure d'accueil et le Directeur.

L'objectif de ces ateliers est de mener un travail à la fois sur le son, la musique, les bruits, le corps, la relation entre le geste et les sons. Travail rythmique, découverte de sonorités, manipulation d'instruments, exploration sonore, chansons permettront de prendre du plaisir et d'emmener les participants vers la communication, la créativité, l'expression et le développement personnel.

LES ÉVALUATIONS

ÉVALUATION CURSUS MUSIQUE

PRÉAMBULE

Elle a pour fonction de situer l'élève dans sa progression et de permettre son orientation tout au long de sa scolarité. Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles. Comme la formation, l'évaluation de l'élève est globale. Elle porte sur l'ensemble des disciplines suivies.

Elle est réalisée, d'une part, par un <u>contrôle continu</u> réalisé par l'équipe pédagogique et, d'autre part, sous forme d'une <u>évaluation ponctuelle</u>, organisé en examens de fin de cycle.

a - L'évaluation continue (contrôle continu)

L'évaluation continue est placée sous la responsabilité du Directeur d'établissement et des enseignants.

Elle est effectuée pendant la durée de chaque cycle par chacun des professeurs de l'élève grâce à :

- un dialogue entre le(s) professeur(s), l'élève et ses parents
- la tenue d'un carnet de liaison dès l'entrée au Conservatoire
- la tenue de bulletins (semestriels), transmis aux parents 2 fois par an
- les auditions et concerts

b - L'évaluation ponctuelle

L'évaluation est effectuée sous forme d'examens de fin de cycles. La décision de présenter un candidat à l'examen est prise en concertation élève/parents/enseignants/Directeur.

Les élèves sont présentés aux examens en situation de « réussite ».

Les évaluations terminales, placées sous la responsabilité du Directeur de l'établissement, associent des enseignants spécialistes et généralistes et peuvent associer aussi des professionnels extérieurs invités.

FIN CYCLE 1

- Dossier de suivi des études de l'élève (composé des relevés semestriels)
- Présence obligatoire en Formation Musicale ou avoir terminé cursus Formation Musicale Adulte
- Présence obligatoire en Pratique Collective
- Présentation d'un document écrit, réalisé par l'élève ayant pour thème son instrument (sujet déterminé avec le professeur en début d'année scolaire) à rendre 10 jours avant la date de l'examen
- Epreuves Instrumentales/Vocales :
 - √ 1 pièce avec accompagnement
 - √ 1 pièce d'autonomie préparée seul 1 semaine avant
 - √ 1 accompagnement pour les élèves pianistes

Résultat :

Le Directeur de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- valider la formation reçue en 1 cycle et le passage de l'élève en 2 ème cycle ;
- proposer un renforcement des acquis et le maintien en 1^{er} cycle
- proposer une réorientation

FIN CYCLE 2

- Dossier de suivi des études de l'élève (composé des relevés semestriels)
- Présence obligatoire en Formation Musicale ou avoir terminé le cursus Formation Musicale
- Présence obligatoire en Pratique Collective
- Présentation d'un document écrit réalisé par l'élève. Sujet déterminé chaque année, se rapportant à l'instrument (répertoire, œuvre majeure, facture, histoire, compositeurs) à rendre 10 jours avant la date de l'examen
- Epreuves Instrumentales/Vocales :
 - √ 2 pièces avec accompagnement de styles différents
 - ✓ 1 pièce d'autonomie préparée seul 1 semaine avant
 - √ 1 accompagnement pour les élèves pianistes

Résultat :

Le Directeur de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- décerner un brevet de fin de 2^{ème} cycle et valider le passage en 3^{ème} cycle
- proposer un renforcement des acquis et le maintien en 2^{ème} cycle
- proposer une réorientation

FIN CYCLE 3

Le 3^{ème} cycle de formation à la pratique en amateur est conclu par le Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M.). Ce certificat est délivré par l'établissement après validation des modules suivants :

- Unité de Valeur Formation musicale groupe 6
- Unité de Valeur Culture musicale
- Unité de Valeur Pratique collective (orchestre- musique de chambre)
- Unité de Valeur Ateliers d'improvisation (jazz, musique traditionnelle, percussion africaine)
- Dossier de l'élève (composé des relevés semestriels)
- Présentation d'un dossier écrit, réalisé par l'élève ou l'organisation d'un concert (voir annexes)
- Epreuves Instrumentales/Vocales :
 - ✓ 2 pièces d'époques et de styles différents
 - √ 1 œuvre de musique de chambre
 - √ 1 accompagnement pour les élèves pianistes

<u>Résultat</u> :

Le Certificat des Etudes Musicales peut être obtenu avec la mention : Très bien - Bien - Assez bien

DOSSIERS DE PASSAGE DE CYCLE

• FIN DE CYCLE 1 : « Moi et l'instrument »

Deux aspects à traiter :

A) Moi et l'instrument :

- Mon choix
- Les cours
- Les ensembles ou orchestre
- L'instrument à la maison
- Ce que j'aime jouer
- Les auditions, concerts, etc...

B) Un historique de l'instrument :

3 à 4 pages avec photos et éventuellement une description des différentes parties de l'instrument moderne et des différents types dans le cas de familles.

FIN DE CYCLE 2 : « Un concert, un spectacle »

Ce dossier de 3 à 4 pages dactylographiées devra décrire et commenter un concert ou spectacle hors saison du Conservatoire dans lequel l'élève s'est rendu dans les douze derniers mois.

Ce concert ou spectacle devra être en concordance avec l'étude de son instrument et devra comporter :

- Des éléments tangibles (programme, articles de journaux),
- Une description du programme avec notes sur l'(es) œuvre(s) et le(s) compositeur(s),
- La composition de la formation,
- Les impressions personnelles sur les œuvres et l'interprétation devront être argumentées.

• FIN DE CYCLE 3:

Le dossier est à remettre 15 jours avant l'examen.

Dossier

Sujet restreint et traité avec précision en rapport avec l'instrument de l'élève : l'instrument et son répertoire, un style, un genre, une époque, une pratique sociale, un ou des compositeurs, un interprète, etc... (Dans le cas du compositeur ou interprète, l'aspect musical, technique, stylistique doit être développé au dépend du biographique) Les sources doivent être citées. 3 à 5 pages dactylographiées, l'élève présentera son dossier lors d'un court échange avec le jury.

Organisation d'un concert:

Toutes les phases de l'organisation devront être réalisées conjointement : Directeur/professeur/élève.

- ✓ Octobre : Date à fixer et présentation du cadre à l'élève (lieu, durée)
- ✓ 3 mois avant le concert : L'élève présente le contenu (oeuvres, interprètes) et ses demandes matérielles, il est informé des possibilités de publicité qu'il devra réaliser, il planifie les répétitions
- √ 1 mois avant : L'élève dépose ses maquettes d'affichettes et d'invitation. Il se charge de la distribution.
- √ 8 jours avant : Il donne le texte avec une mise en page du programme

ÉVALUATION CURSUS DANSE

PRÉAMBULE

Elle a pour fonction de situer l'élève dans sa progression et de permettre son orientation tout au long de sa scolarité. Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles.

Comme la formation, l'évaluation de l'élève est globale et porte sur l'ensemble des disciplines suivies. Elle est réalisée, d'une part, par un <u>contrôle continu</u> réalisé par l'équipe pédagogique et, d'autre part, sous forme d'une <u>évaluation ponctuelle</u>, organisé en examens de fin de cycle.

a - <u>L'évaluation continue</u> (contrôle continu)

L'évaluation continue est placée sous la responsabilité du Directeur d'établissement et des enseignants.

Elle est effectuée pendant la durée de chaque cycle par chacun des professeurs de l'élève grâce à :

- un dialogue entre le(s) professeur(s), l'élève et ses parents
- la tenue d'un carnet de liaison dès l'entrée au Conservatoire
- la tenue de bulletins (semestriels), transmis aux parents 2 fois par an
- les auditions, concerts et spectacles

b - L'évaluation ponctuelle

L'évaluation est effectuée sous forme d'examens de fin de cycles.

La décision de présenter un candidat à l'examen est prise en concertation élève / parents / enseignants / Directeur. Les élèves sont présentés aux examens en situation de « réussite ».

Les évaluations terminales, placées sous la responsabilité du Directeur de l'établissement, associent des enseignants spécialistes et généralistes extérieurs et peuvent associer aussi des professionnels extérieurs invités.

FIN CYCLE 1

- Dossier de suivi des études de l'élève (composé des relevés semestriels)
- Présentation d'un document écrit, réalisé par l'élève ayant pour thème « Moi et la Danse » (sujet déterminé avec le professeur en début d'année scolaire) à rendre 10 jours avant la date de l'examen
- Epreuves:
 - √ 1 variation imposée
 - ✓ 1 variation libre

Les variations imposées sont préconisées par le Ministère de la Culture, sont communiquées aux établissements sous forme de vidéos éditées par la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS).

Le Directeur de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- valider la formation reçue en 1^{er} cycle et le passage de l'élève en 2^{ème} cycle ;
- proposer un renforcement des acquis et le maintien en 1^{er} cycle

FIN CYCLE 2

- Dossier de suivi des études de l'élève (composé des relevés semestriels)
- Présence obligatoire en Culture Chorégraphique
- Présentation d'un document écrit réalisé par l'élève. Sujet déterminé chaque année, se rapportant à la danse (répertoire, œuvre majeure, histoire, etc...) à rendre 10 jours avant la date de l'examen
- Epreuves :
 - √ 1 variation imposée (préconisée par le Ministère de la Culture) dans la discipline dominante
 - ✓ 1 composition personnelle ou variation libre

Les variations imposées sont préconisées par le Ministère de la Culture, sont communiquées aux établissements sous forme de vidéogrammes édités par la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS).

Résultat :

Le Directeur de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- décerner un brevet de fin de 2^{ème} cycle et valider le passage en 3^{ème} cycle
- proposer un renforcement des acquis et le maintien en 2^{ème} cycle
- proposer une réorientation

DOSSIERS DE PASSAGE DE CYCLE

- FIN DE CYCLE 1 : MOI ET LA DANSE
 - ✓ Mon choix
 - ✓ Les cours
 - ✓ Ma pratique
 - ✓ Les auditions, spectacles, etc...

FIN DE CYCLE 2 : SPECTACLE

Ce Dossier dactylographié de 3 à 4 pages décrira et commentera un spectacle (hors saison du Conservatoire) dans lequel l'élève s'est rendu dans les douze derniers mois. Il devra être en concordance avec l'étude de son option danse.

Le dossier devra comporter :

- ✓ Des éléments tangibles (programme, articles de journaux),
- ✓ Une description du programme avec notes sur les œuvres, compositeurs et chorégraphies
- ✓ La composition de la formation,
- ✓ Les impressions personnelles sur les œuvres et l'interprétation devront être argumentées.